

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	79

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

Nombre de membres  
En exercice : 21  
Présents : 10  
Votants : 15

Le 19 décembre 2024 à 20h30  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances  
sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.  
Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la 1<sup>ère</sup> convocation.

**Date de convocation :**

14/12/2024

**Date d'affichage :**

14/12/2024

**Le quorum n'ayant pas été atteint le 14 décembre 2024, le conseil s'est réuni le 19 décembre 2024**

**PRESENTS** : SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Kitty, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, GOMIS Pierre, LHOMME Louise, BOSCHARD Frédéric, TONIAL Sylvie.

**ABSENTS EXCUSES** :

Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique qui donne pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique,  
Monsieur ADOUENI Léon qui donne pouvoir à Madame THIMOTHE Kitty,  
Madame SAUVAT Sandrine qui donne pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi,  
Madame ALEXANDRE Valérie qui donne pouvoir à Monsieur MARTIN Philippe,  
Madame ESPOSITO Laetitia qui donne pouvoir à Madame TONIAL Sylvie,  
Monsieur ROBERT Bruno,  
Madame ZITO Josette,  
Madame BOULE Annie,  
Madame MASSAU Fatima,  
Madame POUSSON Fanny,  
Monsieur LUKUNGA Joseph

**Secrétaire de Séance** : Madame THIMOTHE Kitty

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de modification du tableau des effectifs.

Le Conseil municipal de Le Plessis Belleville,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre le recrutement de nouveaux arrivants.

Plusieurs dispositions modifiant le tableau des effectifs du personnel de la commune sont aujourd'hui proposées.

Accusé de réception en préfecture  
060-216004945-20241224-79-DE  
Date de réception préfecture : 24/12/2024

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 14/11/2024,

Le conseil municipal à la majorité, 2 voix contre, adopté la modification du tableau des effectifs ci-dessous actée :

**A effet du 20 décembre 2024, créations et suppressions de postes pour l'évolution de la carrière des agents par l'avancement de grade :**

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à raison de 35h
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 4 postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à raison de 35h
- Suppression de 4 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35h
- Suppression d'un poste d'animateur à temps complet
- 2 postes d'adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35h
- Suppression de deux postes d'adjoints d'animation à temps complet

**A effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, considérant la nécessité de faire évoluer les postes :**

- La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à raison de 35h
- La suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 16.32h/semaine
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 19h/semaine
- La suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 7.50h/semaine
- La création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 17.52h/semaine
- La suppression du poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 13.10h/semaine
- La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 18h/semaine
- La suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 14.11h/semaine

**A effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, création suite ouverture de classe supplémentaire :**

- La création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet à raison de 32h

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2024/2025,

Fait le 19 décembre 2024,  
A Le Plessis Belleville  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Dominique SMAGUINE.

